

## Annexe C. Collectivités territoriales dans l'OCDE

---

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

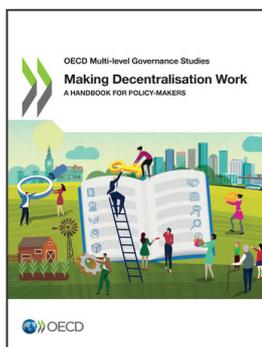
**Tableau A C.1. Type et nombre de collectivités territoriales dans l'OCDE, par pays, 2017-2018**

2017-2018	Municipalités	Collectivités intermédiaires	Régions ou États fédérés
Fédérations et quasi-fédérations			
Allemagne	11 054 (municipalités)	401 (294 arrondissements ruraux et 107 arrondissements urbains)	16 ( <i>Länder</i> )
Australie	562 (zones d'administration locale)		8 (6 États + 2 territoires)
Autriche	2 098 (municipalités)		9 ( <i>Bundesländer</i> )
Belgique	589 (communes)	10 (provinces)	6 (3 régions + 3 communautés)
Canada	3 959 (divisions de recensement)		13 (provinces et territoires)
Espagne	8 124 (communes)	50 (provinces)	17 (communautés autonomes)
États-Unis	35 879 (municipalités, villes et <i>townships</i> )	3 031 (comtés)	50 (États)
Mexique	2 463 (municipalités)		32 (31 États + 1 district fédéral)
Suisse	2 222 (communes)		26 (cantons)
Pays unitaires			
Chili	345 (municipalités)		16 (régions)*
Corée	229 (villes, provinces et districts autonomes)		17 (entités régionales)
Danemark	98 (municipalités)		5 (régions)
Estonie	79 (municipalités)		
Finlande	311 (municipalités)		1 (région autonome d'Åland)
France	35 357 (communes)	101 (départements)	18 (régions)
Grèce	325 (communes)		13 (régions)
Hongrie	3 178 (municipalités)		19 (comtés)
Irlande	31 (comtés et villes)		
Islande	74 (municipalités)		
Israël	255 (autorités locales)		
Italie	7 960 (communes)		20 (régions)
Japon	1 741 (municipalités)		47 (préfectures)
Lettonie	119 (municipalités)		
Luxembourg	102 (municipalités)		
Norvège	422 (communes)		18 (comtés)
Nouvelle-Zélande	67 (autorités territoriales)		11 (conseils régionaux)
Pays-Bas	390 (municipalités)		12 (provinces)
Pologne	2 478 (municipalités)	380 (314 comtés et 66 villes ayant le statut de comté)	16 (régions)
Portugal	308 (municipalités)		2 (Les Açores et Madère)

2017-2018	Municipalités	Collectivités intermédiaires	Régions ou États fédérés
République slovaque	2 930 (municipalités)		8 (régions)
République tchèque	6 258 (municipalités)		14 (régions)
Royaume-Uni	391 (autorités locales)	27 (comtés uniquement en Angleterre)	3 (Irlande du Nord, Écosse, Pays de Galles)
Slovénie	212 (municipalités)		
Suède	290 (municipalités)		21 (conseils de comté)
Turquie	1 397 (municipalités)		81 (provinces et municipalités métropolitaines)
OCDE35	132 287	4 000	519
UE28	86 840	969	263

*Note* : Il y a à ce jour 589 communes en Belgique. Certaines fusions de communes devraient avoir lieu (dans la région flamande) à partir de 2019 ce qui ramènera le nombre de communes à 581.

*Sources* : Adapté de OCDE (2018<sup>[5]</sup>), *Subnational Governments in OECD Countries: Key Data (brochure)*, <http://www.oecd.org/regional/regional-policy> ; OCDE (2017<sup>[6]</sup>), *Multi-level Governance Reforms: Overview of OECD Country Experiences*, <https://doi.org/10.1787/9789264272866-en>.



Extrait de :  
**Making Decentralisation Work**  
A Handbook for Policy-Makers

Accéder à cette publication :  
<https://doi.org/10.1787/g2g9faa7-en>

**Merci de citer ce chapitre comme suit :**

OCDE (2019), « Collectivités territoriales dans l'OCDE », dans *Making Decentralisation Work : A Handbook for Policy-Makers*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/1abdd156-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à [rights@oecd.org](mailto:rights@oecd.org). Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) [info@copyright.com](mailto:info@copyright.com) ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) [contact@cfcopies.com](mailto:contact@cfcopies.com).